



Amende et fourrière après vente de min vehicule

Par **Iddir salim**, le **09/08/2017** à **23:54**

Bonsoir j'ai vendu ma twingo 29/04 et j'ai envoyé tous les documents à la préfecture cession du véhicule. Un an plus tard j'ai reçu ou moins 1300€ d'amende ainsi la fourrière me demande de payer 539€ pour gardiennage et frais destruction et les amendes dates infractions après la vente de mon véhicule. Que je dois faire pour ne pas payer ces sommes car ce n'est pas moi qui a fait ces bêtises merci

Par **Iddir salim**, le **10/08/2017** à **21:18**

Bsr j'aimerais bien avoir des renseignements pour mon problème car je suis tombé en dépression et j'ai peur l'huissier débarque chez moi